

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 80 (1985)
Heft: 2

Artikel: Démolir ou maintenir?
Autor: Morisod, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175198>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dant des décennies une politique sociale en mettant à disposition de ses locataires des logements à des *prix très favorables*. Ceci principalement pour son parc immobilier ancien. Plus récemment, afin de compenser certaines inégalités, un système de compensation (péréquation des loyers) a même été étudié. Les dispositions légales en vigueur rendent toutefois difficile son application. En prévoyant de futurs investissements dans la construction de logements à loyers modérés, les caisses de ce type sont amenées à jouer un rôle social important. Ainsi, ces prochaines années, la caisse de prévoyance des fonctionnaires genevois disposera de fonds lui permettant de construire environ 125 à 250 logements par an. Dans le contexte actuel de la crise du logement qui sévit dans nos grandes agglomérations, ce type de contributions n'est pas négligeable.

Patrimoine immobilier

Possédant vingt-deux immeubles construits avant guerre et environ trente bâtiments édifiés au cours de la période 1949–1960, la CIA mène aujourd'hui une politique de rénovation effective. Elle rejoint, ce faisant, les préoccupations de la majorité de la population genevoise, qui est fermement attachée à son patrimoine architectural. Les travaux extérieurs de réfection du bâtiment situé au numéro 18 de la rue de Candolle (en zone protégée) ainsi que la rénovation exemplaire des immeubles situés aux numéros 5–7–9, rue de la Tour-Maitresse, édifiés en 1904, ont une valeur exemplaire. En maintenant au centre-ville des logements à des prix abordables et en contribuant à la conservation du patrimoine architectural, la CIA rejoint des buts d'intérêt général. Elle contribue efficacement au maintien de zones d'habitat au centre, dans l'esprit du reste des études d'urbanisme récentes et de la législation actuelle.

Pierre Baertschi



Démolir ou maintenir?

Le 4 septembre 1984, la Société fribourgeoise d'art public s'opposa à la demande de démolition d'un «Stöckli» situé au centre du village moratois de Kleinbösing. Après une inspection des lieux, le 9 novembre, au cours de laquelle le propriétaire du bâtiment, le représentant des services cantonaux et communaux et de la Société d'art public lui ont exposé leurs motifs, le préfet, par décision du 19 décembre, a refusé d'autoriser la démolition du «Stöckli». Mais le propriétaire a recouru au Conseil d'Etat le 4 janvier 1985, plaçant le sort de l'édifice en mains du gouvernement fribourgeois.

Construit en 1820

Précisons que les «Stöckli» se rencontrent dans le canton de Berne et dans la partie allemande du canton de Fribourg. Ces constructions ne datent pas d'avant 1800. D'ordinaire, elles abritent une chambre et une cuisine, et parfois un four. Le «Stöckli» de Kleinbösing est assez grand: au rez-de-chaussée on trouve deux pièces et un four; au premier étage, auquel on accède par un escalier extérieur et une galerie, deux pièces et une cuisine; on atteint le grenier par un escalier qui part de la cuisine. Ce bâtiment construit vers 1820¹ est connu des spécialistes de la conservation puisqu'il a fait l'objet d'une maquette et d'une analyse par une étudiant-

en en architecture de l'EPFL². De surcroît, ce bâtiment est classé sous lettre A (la plus importante sur l'échelle A-B-C) dans l'inventaire cantonal de la maison rurale. Il est enfin considéré comme d'importance régionale par l'ISOS³.

Un appel

La volonté du préfet du Lac de maintenir ce bâtiment, que je salue, pour être efficace doit encore et sans trop tarder s'accomplir par la restauration du «Stöckli». Or, le propriétaire du bâtiment ne veut pas le vendre ni le restaurer puisqu'il a recouru au Conseil d'Etat en demandant l'autorisation de le démolir. Consciente de l'intérêt du «Stöckli» de Kleinbösing, la Société d'art public en appelle à tous ses amis. Qu'ils écrivent par exemple au propriétaire, M. Gilbert Piller, pour lui recommander de vendre son immeuble à quelqu'un qui le restaurerait ou qu'ils nous communiquent les noms des intéressés par l'acquisition et la restauration de cette ravissante bâtisse!

Jean-Claude Morisod

Notes:

¹ Jean-Pierre Anderegg, *La maison paysanne fribourgeoise*, Bâle 1979, p. 292 et 293.

² Doris Wächli, *atelier de première année du département d'architecture de l'EPFL*, 1982.

³ Fichier de la commission des monuments historiques du canton de Fribourg.

Jahrzehnten eine soziale Politik verfolgt hat, indem sie ihre Wohnungen zu sehr günstigen Bedingungen vermietete. Das gilt namentlich für die Altliegenschaften. Diese Verantwortung wird sie, zusammen mit andern Pensionskassen ihrer Art, auch in Zukunft tragen müssen. Im Besitze von 22 Vorkriegshäusern und rund 30 Gebäuden, die von 1949 bis 1960 entstanden sind, verfolgt die CIA denn auch eine wirksame Erneuerungspolitik. Sie kommt damit nicht nur einem grossen Teil der Genfer Bevölkerung entgegen, die am überlieferten Ortsbild hängt, sondern sie trägt auch dazu bei, im Stadtzentrum preisgünstige Wohnungen bereitzustellen und zugleich das architektonische Erbe zu bewahren.

Abbrechen oder erhalten?

Nach einer Beschwerde des Freiburger Heimatschutzes und einem Augenschein an Ort und Stelle hat der zuständige Präfekt am 19. Dezember 1984 die Abbruchbewilligung für ein «Stöckli» in Kleinbösing verweigert. Dagegen hat der Hauseigentümer beim Staatsrat rekuriert. Das fragile Gebäude ist um 1820 entstanden, ist ziemlich gross und besteht im Erdgeschoss aus zwei Räumen und einem Ofen. Im Obergeschoss, das man über eine Aussentreppe und eine Galerie erreicht, befinden sich zwei weitere Zimmer und die Küche. Das Kleinbösing «Stöckli» hat schon verschiedene Fachleute angezogen und ist im Inventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz (ISOS) als von regionaler Bedeutung eingestuft worden. Es ist daher wichtig, dass das Haus nicht nur erhalten, sondern baldmöglichst auch renoviert wird. Der Eigentümer will es jedoch weder verkaufen noch instand stellen. Deshalb ruft der Freiburger Heimatschutz seine Gesinnungsfreunde auf, den Besitzer zu veranlassen, sein Haus an einen umbauwilligen Interessenten abzutreten.